

## Interview d'André Dubois: la mise en place du Coreper (Bruxelles, 8 décembre 2006)

**Source:** Interview d'André Dubois / ANDRÉ DUBOIS, Étienne Deschamps.- Bruxelles: CVCE [Prod.], 08.12.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:02:14, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_d\\_andre\\_dubois\\_la\\_mise\\_en\\_place\\_du\\_coreper\\_bruzelles\\_8\\_decembre\\_2006-fr-995bd098-6143-4dd7-ba1d-928061cad1d4.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_d_andre_dubois_la_mise_en_place_du_coreper_bruzelles_8_decembre_2006-fr-995bd098-6143-4dd7-ba1d-928061cad1d4.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview d'André Dubois: la mise en place du Coreper (Bruxelles, 8 décembre 2006)

[André Dubois] En fait, c'est la première session du Conseil qui a institué le Comité des représentants permanents, et qui était inspiré de la Commission de coordination de Luxembourg, et dont le rôle était de préparer les sessions du Conseil et d'assurer leur mise en œuvre. Il formait la courroie de transmission avec les administrations nationales et il était évidemment assisté de groupes de travail.

Les premiers représentants permanents ont été pour la plupart des ambassadeurs qui avaient été mêlés très étroitement à la négociation. Si ma mémoire est bonne, du côté belge, le premier a été le baron Snoy. Du côté allemand, c'était l'ambassadeur Ophüls. Du côté italien, je ne me souviens plus très bien... Ah, si, c'était l'ambassadeur Cattani. Monsieur Schaus pour les Luxembourgeois. Ce n'est que du côté français où ils ont fait appel à un diplomate qui n'avait pas été mêlé à la négociation, monsieur de Carbonnel qui a été le premier représentant permanent. Et ça n'a pas posé de problèmes particuliers pour notre secrétariat, qui avait évidemment l'habitude de ce genre de structure qui s'est progressivement étoffée.

Je dois dire que l'institution du Coreper, au départ, avait provoqué quelques réticences de la part de la Commission. Elle était un peu gênée de ce rouage intermédiaire entre elle et le Conseil, n'est-ce pas, et qui lui paraissait accentuer le caractère intergouvernemental du fonctionnement des Communautés. En fait, ces réticences se sont assez rapidement levées et il est clair que le Coreper est apparu – ce qu'on appelle le Coreper, le Comité des représentants permanents – comme un rouage essentiel, qui à la fois défendait les intérêts des gouvernements à Bruxelles mais, en même temps, défendait les intérêts communautaires dans leur capitale. Et c'est devenu un rouage tout à fait essentiel qui a été institutionnalisé par la suite d'ailleurs, par le traité de fusion, je crois.